

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1079

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 40

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« et suivants »,

les mots :

« à L. 115-13 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.